

*ASSISES DE 2001 - POISSY*

## ***Le GENEPI une association politique ?***

*Ce thème a été préparé et animé par le groupe de Nanterre*

Le GENEPI est une association politique dans la mesure où il intervient dans les affaires publiques et où, par son implication dans la société, il participe à défendre, contester et agir sur des finalités sociales données et sur l'institution qu'est l'Administration Pénitentiaire. Au-delà des principes auxquels se conforment les Génépistes, selon la Charte et le contrat d'engagement, il convient de rappeler que le militantisme individuel est subjectif et spontané : on ne peut donc l'imposer.

Afin d'améliorer la qualité des prises de position du GENEPI, nous proposons la mise en place d'une commission d'information et de veille ouverte aux anciens Génépistes. Elle aura pour tâche :

1. la recherche d'informations liées aux différents thèmes votés lors du Secrétariat National de juin et plus généralement les thèmes concernant la prison et la justice ;
2. d'assurer le relais avec les groupes préparateurs de chaque thème d'Assises élus au Secrétariat National de décembre ;
3. la diffusion des prises de position du GENEPI.

Pour ce faire, elle bénéficiera de moyens adaptés, notamment financiers et matériels (internet). Sans toutefois se prononcer, la commission a évoqué que les prises de positions élaborées après les Assises soient votées dans les groupes puis ratifiées en Conseil d'Administration.

La commission propose également l'édition d'un numéro spécial de la Lettre de GENEPI à l'occasion des 25 ans du GENEPI. Il contiendrait une rétrospective historique de l'action, des positions et des réflexions du GENEPI, et un état des lieux des questions pénitentiaires les plus actuelles et les plus pertinentes. Cette édition serait élaborée par un groupe ouvert très largement aux Génépistes et coordonnée par le Comité de Rédaction du Bureau National.

Afin d'améliorer l'efficacité des relations avec nos partenaires médiatiques, la commission propose enfin au Conseil d'Administration qu'un chargé de communication soit élu pour deux ans.